

**FICHE DE PRISE DE DÉCISION**

<b>Fiche de prise de décision : DEV-2015-056</b>
<b>Direction du développement économique et de la promotion</b>
<b>Service résidentiel, industriel et gestion immobilière</b>
<b>Objet : Acquisition des lots 2 847 181 et autres du cadastre du Québec, (rue Marcel-Roussel, secteur St-Étienne)</b>
<b>Date : 30/03/2015</b>

**ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)**

Des demandes d'acquisition ont été adressées à la Ville par les propriétaires des lots 2 847 181, 2 847 182, 2 847 183, 2 847 185 et 2 847 047 du cadastre du Québec, dont les résidences sises aux 11, 17 et 18 rue Marcel-Roussel, dans le secteur St-Étienne, ont été inondées lors de la crue des eaux de la rivière Beauvillage pendant la période du 5 au 9 avril 2014. Ces propriétés sont localisées et illustrées sur les photos jointes aux annexes A, B et C.

Selon les experts mandatés par le ministère de la Sécurité publique (MSP), qui a ouvert un dossier pour venir en aide à chacun de ces propriétaires sinistrés, l'état du terrain et les risques imminents nécessitent la démolition des résidences et entraînent l'obligation, pour les propriétaires, de se relocaliser. L'aide financière qui leur sera fournie par le MSP servira donc à couvrir les frais de démolition ainsi que ceux reliés à l'acquisition d'une propriété substitut.

Aux termes des ententes intervenues avec le MSP, les propriétaires doivent céder leur terrain à la Ville de Lévis pour la somme nominale de 1 \$.

La demande ayant été soumise à la Direction de l'urbanisme. Celle-ci indique que si la Ville en faisait l'acquisition, il faudrait s'assurer que les propriétaires aient l'obligation préalable d'effectuer et d'assumer les frais de démolition des bâtiments dessus construits et autres améliorations connexes. Ces travaux nécessiteront une demande de permis de démolition et celle-ci devra donc respecter les consignes émises, tant pour les travaux de démolition que pour la remise en état du terrain.

Le MSP a par ailleurs confirmé que les propriétaires actuels ne peuvent se faire rembourser les frais d'honoraires liés à la transaction de sorte que la Ville devra assumer ces frais, lesquels lui seront compensés ultérieurement par le MSP.

Selon la réglementation de zonage actuelle, ces propriétés sont situées dans une zone où l'usage «habitation familiale isolée» est autorisé. Par contre, selon les exigences du MSP, la Ville doit s'engager à modifier sa réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ce terrain tant que subsistera un danger pour la sécurité des personnes.

La rue Marcel-Roussel étant une rue privée, le propriétaire de cette rue a confirmé son engagement par écrit à ne pas demander ou facturer des frais d'entretien à la Ville pour la portion de la rue relative aux terrains situés aux 11, 17 et 18 rue Marcel-Roussel, conditionnellement à ce que ces terrains demeurent vacants.

À noter que l'acquisition sera faite avec la garantie légale et que le modèle de contrat notarié de la Ville sera utilisé aux fins de cette transaction.

**ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)**

- 1) Acquérir les lots 2 847 181 et autres du cadastre du Québec, permettant ainsi aux propriétaires de respecter leur engagement vis-à-vis le MSP.
- 2) Refuser d'acquérir les lots, obligeant ainsi les propriétaires à conserver un terrain qui ne leur sera plus d'aucune utilité. Ces derniers ne pourront bénéficier de l'aide financière octroyée par le MSP pour se relocaliser.

**ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

Contrats notariés à faire préparer et à valider pour permettre la signature entre les parties (environ 3 mois).

**FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2015-2016-2017)**

Coûts/revenus	Impacts	2015	2016	2017
4 500,00 \$	Honoraires			
166,98 \$	Taxes nettes			
4 666,97 \$	Total			
4 700 \$	Total arrondi	4 700 \$		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires  Oui  Non

**Commentaires**

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : 02-620-00-999
- Règlement d'emprunt spécifique RV-\_\_\_\_\_, Poste budgétaire : \_\_\_\_\_
- Règlement « Omnibus » RV-\_\_\_\_\_, résolution CE-\_\_\_\_\_
- Autre (spécifier) : \_\_\_\_\_, résolution CV-\_\_\_\_\_

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

**Commentaires**

Numéro du projet PTI : \_\_\_\_\_ Montants 

2015	2016	2017
_____	_____	_____

Compensation :  ou N/A

Projet subventionné :  Oui  Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : \_\_\_\_\_

Signature du responsable d'activité budgétaire *L. Robillard* Date : 31/03/2015

**ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)**

Conseil de ville du 7 avril 2015. Ces demandes sont une des étapes à respecter par les demandeurs auprès du MSP.

**PERSONNES CONSULTÉES**

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Raymond Robillard, conseiller en aménagement du territoire - URBA	31/03/2015	Volet urbanistique

**RECOMMANDATION (énoncé)**


Il est propos au comité exécutif :

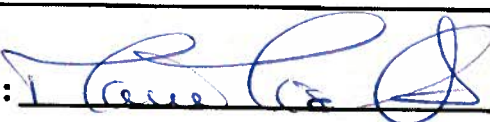
- D'acquérir les lots 2 847 181, 2 847 182 et 2 847 183 du cadastre du Québec, pour la somme de 1\$, avec la garantie légale et autres conditions prévues à la fiche de prise de décision DEV-2015-056, conditionnellement à l'obligation pour le propriétaire d'effectuer au préalable la démolition des bâtiments dessus construits et autres améliorations connexes, et de livrer le terrain conforme aux consignes émises, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte notarié à intervenir entre les parties;
- D'acquérir le lot 2 847 185 du cadastre du Québec, pour la somme de 1\$, avec la garantie légale et autres conditions prévues à la fiche de prise de décision DEV-2015-056, conditionnellement à l'obligation pour le propriétaire d'effectuer au préalable la démolition des bâtiments dessus construits et autres améliorations connexes, et de livrer le terrain conforme aux consignes émises, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte notarié à intervenir entre les parties;
- D'acquérir le lot 2 847 047 du cadastre du Québec, pour la somme de 1\$, avec la garantie légale et autres conditions prévues à la fiche de prise de décision DEV-2015-056, conditionnellement à l'obligation pour les propriétaires d'effectuer au préalable la démolition des bâtiments dessus construits et autres améliorations connexes, et de livrer le terrain conforme aux consignes émises, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte notarié à intervenir entre les parties;

Il est proposé au comité exécutif de recommander au conseil de la ville de s'engager, conditionnellement à l'acquisition des lots 2 847 181, 2 847 182, 2 847 183, 2 847 185 et 2 847 047 du cadastre du Québec (17, 17 et 18, rue Marcel-Roussel, secteur Saint Étienne de Lauzon), à entreprendre des démarches visant à modifier la réglementation applicable de façon à interdire toute construction ou infrastructure sur ce lot, tant qu'un danger subsistera pour la sécurité des personnes.

**UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES**

Liste des pièces jointes :                      Annexe A : Plans des lots 2 847 181, 2 847 182 et 2 847 183 situés au 11, rue Marcel-Roussel  
Annexe B : Plans du lot 2 847 185 situé au 17, rue Marcel-Roussel  
Annexe C : Plans du lot 2 847 047 situé au 18, rue Marcel-Roussel  
Annexe D : Plans du secteur à moyenne et grande échelle

Préparé par : <u>Julie Gagné, É.A.</u>	Titre d'emploi : <u>Conseillère en gestion immobilière</u>	
Recommandé par :		
	Nom et initiales manuscrites	Nom et initiales manuscrites
Chef de service du développement	Titre d'emploi	Titre d'emploi
Commentaires :		
Signature de la Direction : 		Date : <u>31/03/2015</u>

<b>COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
Signature de la Direction générale : 	Date : <u>2015/04/01</u>





Lots 2 847 181, 2 847 182 et 2 847 183

30/03/2015 02:42:26

11, rue Marcel-Roussel - St-Étienne



Ville de Lévis: Cette carte n'a aucune valeur légale.



Annexe A





Lots 2 847 185

30/03/2015 02:43:50

17, rue Marcel-Roussel - St-Étienne

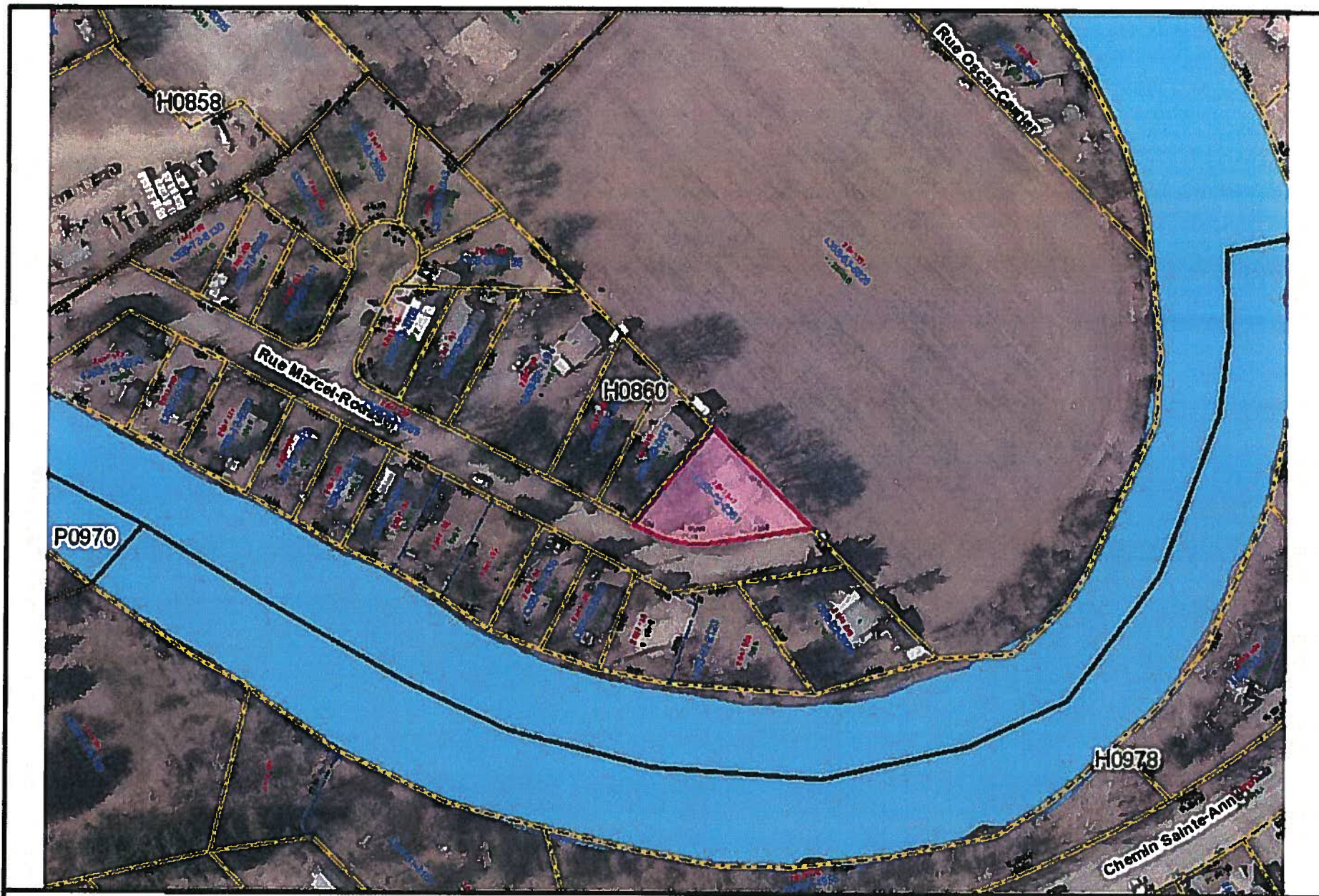


Ville de Lévis: Cette carte n'a aucune valeur légale.



Annexe B





Lots 2 847 047

30/03/2015 02:48:08

18, rue Marcel-Roussel - St-Étienne



gacité web

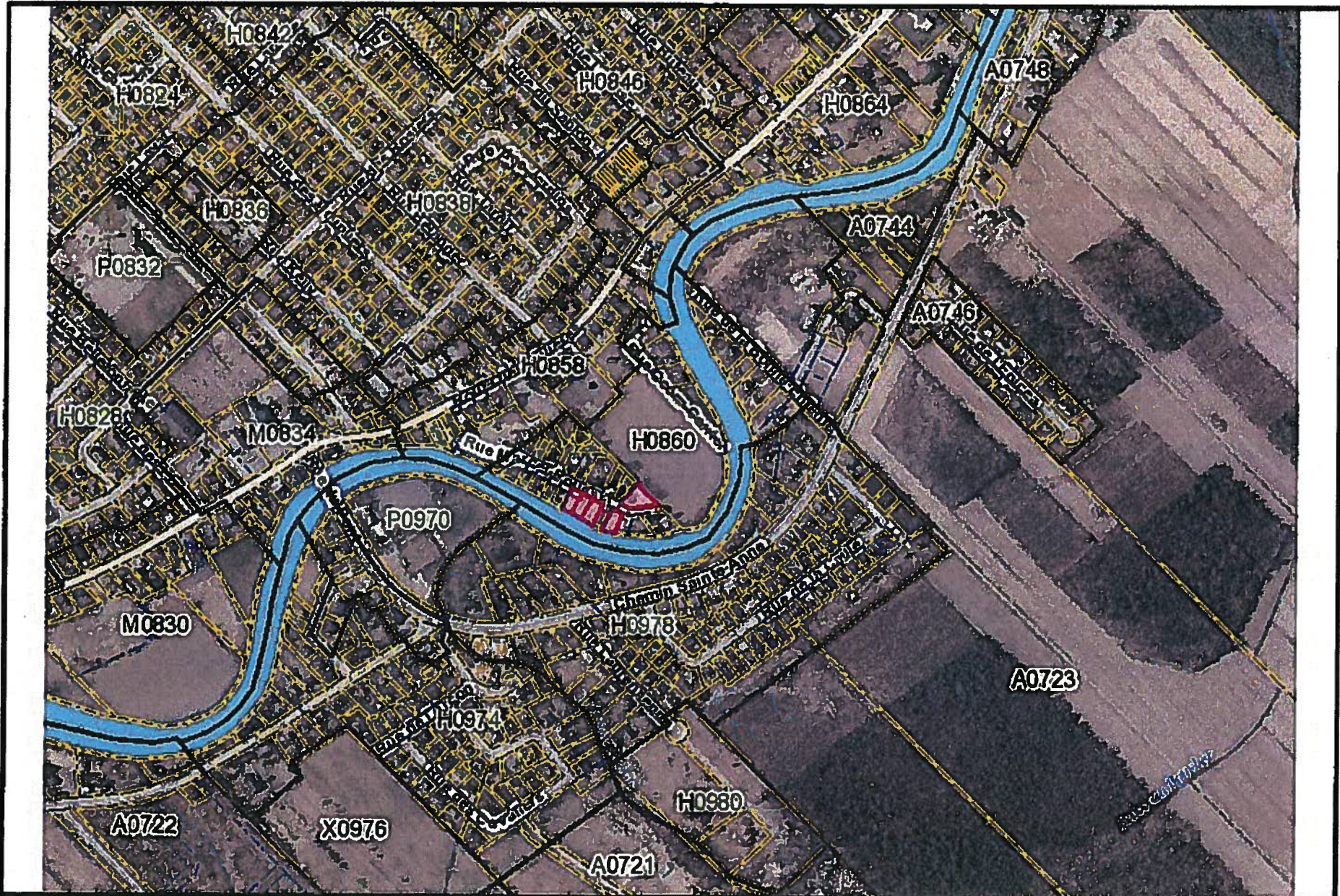
0 35 70 Mètres

Ville de Lévis: Cette carte n'a aucune valeur légale.



ANNEXE C





30/03/2015 02:57:47



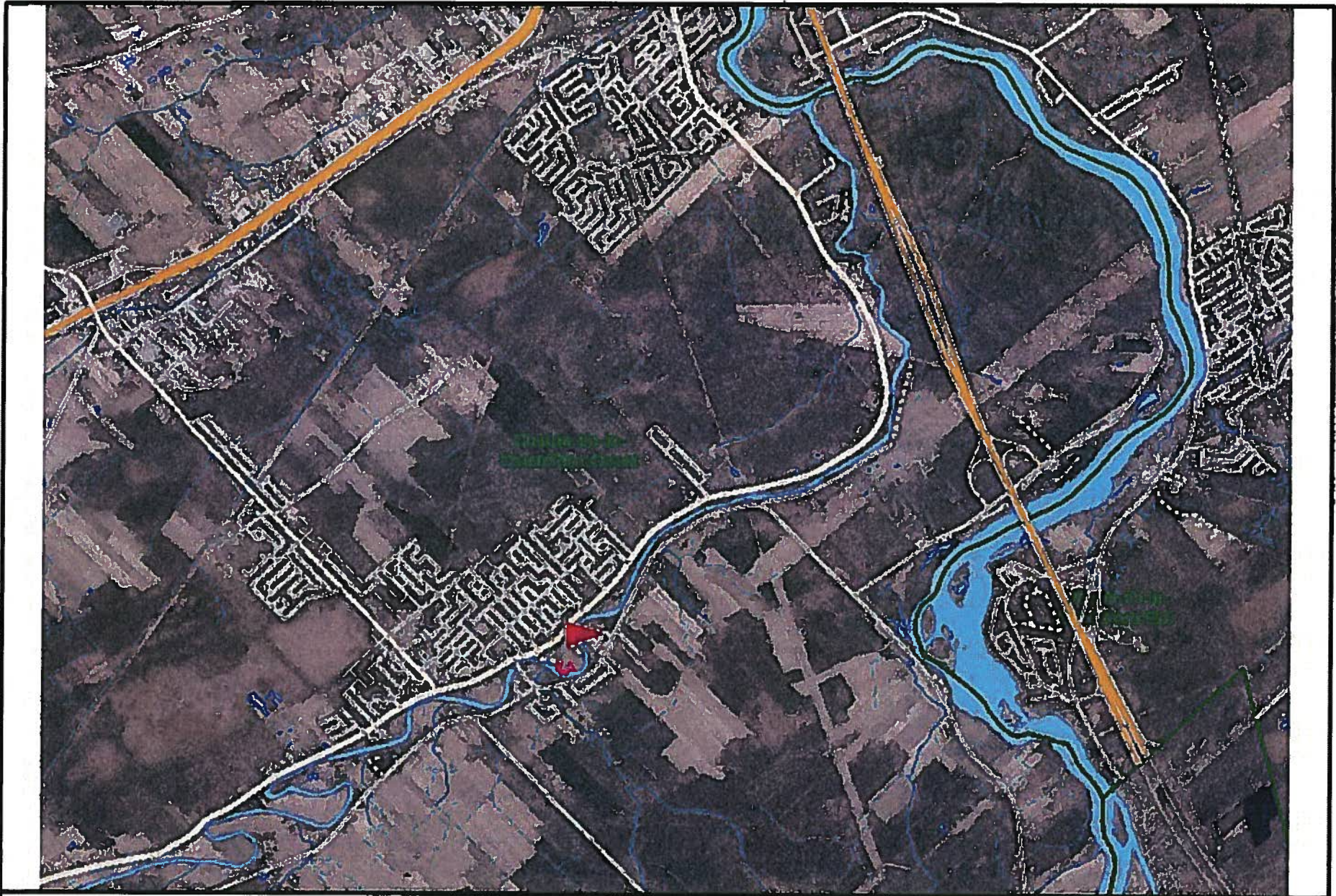
rue Marcel-Roussel - St-Étienne

Ville de Lévis: Cette carte n'a aucune valeur légale.



ANNEXE D





30/03/2015 02:58:53



gacit <sup>en</sup>



rue Marcel-Roussel - St- tienne

Ville de L vis: Cette carte n'a aucune valeur l gale.

